

vaïson la romaine

PÔLE PROXIMITÉ
Réf. : JFP/SL

ARRÊTÉ N° PP.2022.621

ARRÊTÉ DE MANIFESTATION – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SOIREEES TANGO – ESTACION TANGO

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VAISON-LA-ROMAINE,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, art. L2122-24, L2211-1, L2212-1, L2212-2, L2212-5, L2213-1 et L2213-2,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et en particulier les articles L2125-1 et les articles R2122-1 à R2122-8,

VU Code de l'Environnement et plus particulièrement l'article L541-3,

VU le Code de la Route, et en particulier l'article R.417-12 disposant que le stationnement sera considéré comme abusif sur un même point dans un délai excédant 48h avant l'événement,

VU l'arrêté préfectoral SI2004-08-04-210DDASSS du 4 août 2004 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage,

CONSIDÉRANT la demande de l'organisation « Estacion Tango » pour les soirées Tango d'août 2022,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement afin de répondre à une nécessité d'ordre et de sécurité publique,

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre toutes mesures utiles afin d'assurer le bon déroulement et la sécurité de ces manifestations,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

les soirées Tango d'août se dérouleront :

✚ les 20-21-22 et 23 août 2022 de 19h00 à 23h30 sur la place
MONTFORT

✚ les 24-25-26 août 2022 de 19h00 à 23h30 sur le parvis de la Poste

ARTICLE 2 :

À cet effet, des barrières seront mises en place par les services de la Ville.

ARTICLE 3 :

Les droits des tiers restent expressément réservés.

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NÎMES (GARD) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

ARTICLE 4 :

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

Le Directeur Général des Services, le Directeur du pôle Culture, Sport et Vie Associative, la Cheffe de la Police Municipale, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, et le Responsable du Centre de Secours.

Fait à VAISON-LA-ROMAINE, le 17 août 2022.



Le Maire,

Jean-François PÉRILHOU

